

# REPUBLIOUE FRANCAISE **HAUTE-SAVOIE**

# **Compte-Rendu DU CONSEIL MUNICIPAL** Du 10/09/2019 à 20 h

## De la commune de CREMPIGNY BONNEGUETE

Nombre de Le Conseil Municipal de la Commune de CREMPIGNY BONNEGUETE mem<u>bres :</u> dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la

En exercice:

11

Présents: 11 Votants: 11

Procuration:

00

Date de la convocation: 05/09/2019

présidence de Monsieur Alain ROLLAND

Présents: ARACIL Yvon -- BILLIAUX Bruno -- CHARVET Claudette- COMBEPINE Ghyslaine -- CRAWLEY Kevin -- DELAHAYE Sandrine -- DUFOURNET Sandra -- GALLET Amarande -- MOINE Jean-Luc -- ROLLAND Alain- SONDARD Joël.

Absents excusés : néant

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M.SONDARD Joël a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 11/07/2019 est accepté à l'unanimité des élus présents et représentés.

#### **OBJET**

#### Séance publique

- Délibération travaux logement n°2 maison communale.
- Transport scolaire : création de poste

## **Questions diverses**

Syndicat des Eaux de Bellefontaine

#### **SEANCE PUBLIQUE:**

#### Travaux logement n°2 Maison communale

#### Délibération 2019/09/01.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux du logement n°2 à la maison communale avancent. Il est nécessaire de faire le solivage et les escaliers afin de créer un duplex. Après étude et discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le devis de l'entreprise SAS Teddy DUPONT Charpente dont le montant total des travaux s'élève à 8215.20 € HT.
- De donner autorisation au Maire pour signer le devis et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Commune d	e CREMPIGNY BONNEGUETE	- 10/09/2019
-----------	------------------------	--------------



## Fransport scolaire : création poste adjoint technique

#### Délibération 2019/09/02.

Devant les grandes difficultés à recruter une personne pour l'accompagnement des maternelles lors du transport scolaire, qui s'explique par un taux horaire hebdomadaire faible (8h hebdomadaire) avec des coupures entre les plages horaires, M. le Maire propose de créer un poste complémentaire afin d'alléger le travail de l'adjoint technique. Cette durée hebdomadaire de 14h viendra s'ajouter au poste déjà créé soit au total 22 h hebdomadaires (à calculer sous contrat annualisé).

# Mr le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc aux élus de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

La délibération doit préciser :

- -le grade correspondant à l'emploi créé.
- -le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'Adjoint Technique Territorial en raison du besoin d'un poste pour l'entretien des bâtiments communaux, l'accompagnement des maternelles dans le car, fleurissement, tonte....pour une durée de 14h hebdomadaire,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'Adjoint technique territorial, permanent à temps non complet à raison de 14h hebdomadaires.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 348 majoré 326.

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour: 10 Abstention: 01 Contre: 00

- Accepte la création de ce poste.
  - Autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.
  - Décide de prévoir la somme au Budget.

#### **Questions diverses**

## Syndicat des Eaux de Bellefontaine

Le syndicat des eaux de Bellefontaine et Semine ont décidé de fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ce futur syndicat se nommera Syndicat Mixte des Eaux de Bellefontaine Semine (SMEBS).

Fin de séance : 21 h05